

Visitez le mont Wright SANS TRACE

CODE D'ÉTHIQUE DU RANDONNEUR
ET DU GRIMPEUR

Le randonneur responsable : prévoit et planifie...

- » en s'informant des particularités et du règlement du parc afin de les respecter et même d'en faire la promotion
- » en subdivisant les grands groupes en plus petits, comprenant de 6 à 8 personnes au maximum
- » en apportant une petite trousse de secours et, si possible, un téléphone cellulaire
- » en évitant les périodes de forte fréquentation
- » en validant que le tracé choisi corresponde à la capacité du plus faible du groupe
- » en réduisant l'emballage des provisions avant de partir

dispose correctement de ses déchets...

- » en gérant ses déchets selon les 3R (réduction, réutilisation et recyclage)
- » en rapportant toujours ses déchets, qu'ils soient organiques ou inorganiques
- » en adoptant un comportement écocitoyen, par exemple en ramassant les débris qu'il trouve par terre même si ce ne sont pas les siens
- » en utilisant les toilettes chimiques qui sont mises à sa disposition pour faire ses besoins
- » en ramassant les excréments de son animal domestique

se déplace sur des surfaces durables...

- » en demeurant sur les sentiers aménagés existants
- » en marchant en file indienne au milieu du sentier, même s'il est boueux, pour ne pas l'élargir
- » en privilégiant les zones dures telles que les dalles rocheuses et les surfaces gravelées ou piétinées



ASSOCIATION
FORESTIÈRE
QUÉBEC
MÉTROPOLITAIN



CANTONS-UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY



Fondation
Hydro-Québec
pour l'environnement



MOUNTAIN
EQUIPMENT
CO-OP

LA COOPÉRATIVE DE PLEIN AIR™

Le mont Wright est un parc voué à la conservation, respectez-le en le visitant SANS TRACE!

Pour information :

Association forestière Québec métropolitain

Tél. : 418 647-0909

Courriel : afqm@afqm.org

Site Web : www.afqm.org

Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury

Tél. : 418 848-2381

Courriel : mairie@villestoneham.com

Site Web : www.stoneham.com

Ce code d'éthique est adapté à partir du *Programme Sans trace* de Sans Trace Canada (www.sanstrace.ca) et du *code Sans trace de l'ÉCotourisme* d'Aventure Écotourisme Québec (www.aventure-ecotourisme.qc.ca)

respecte la flore et la faune...

- » en ne modifiant pas l'habitat naturel (enlever l'écorce, faire des graffitis, etc.)
- » en n'effectuant aucun prélèvement (fleurs, champignons, etc.)
- » en ne nourrissant pas les animaux
- » en observant la faune à une distance suffisante pour ne pas modifier le comportement de l'animal

respecte les autres visiteurs...

- » en se déplaçant et en évoluant dans le calme, surtout à l'approche d'autres visiteurs
- » en laissant le passage aux autres lorsqu'il les croise sur un sentier
- » en gardant son chien en laisse pour éviter les conflits d'usage
- » en saluant les personnes croisées sur les sentiers

Le grimpeur responsable...

- » respecte le code d'éthique du randonneur
- » s'assure d'être membre de la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (www.fqme.qc.ca) ou d'avoir sa carte journalière
- » s'assure d'avoir le matériel nécessaire pour une pratique sécuritaire de l'escalade
- » s'assure que son partenaire ou son groupe possède le niveau et la condition physique pour une pratique sécuritaire de l'escalade
- » ne rajoute pas de pitons d'ancrage sur la roche
- » n'ouvre pas de nouvelles voies sans autorisation
- » grimpe seulement sur les blocs autorisés (c.f. carte des blocs)
- » limite son piétinement à 3 mètres maximum autour des blocs
- » réduit l'utilisation de magnésie au minimum nécessaire
- » brosse les traces de magnésie qu'il laisse
- » évite de broser abusivement la végétation des parois et des blocs